



LE BULLETIN

NUMÉRO 163 — DÉCEMBRE 2020



Dans ce numéro...

Le mot du Maire	Page n°3
Délégations des adjoints	Page n°4
Votre Conseil 2020-2026	Page n°5
Finances	Page n°6
Communication	Page n°7
Petite Enfance	Page n°8
Personnel	Page n°9
Mobilier et propriété du village	Page n°10
Colis de fin d'année	Page n°11
Urbanisme 2020	Page n°12
Etat civil 2020	Pages n°13 et 14
Projets 4B rue de la Cascade	Pages n°15 à 18
Forêt communale	Pages n°19 et 20
Pandémie	Page n°21
En bref...	Page n°22
Associations	Pages n°23 à 29
Calendrier des festivités 2021	Pages n°30 et 31
Espaces jeux	Pages n°32 et 33
Galleries Photos	Page n°35

Les mois passent et les difficultés perdurent, nous sommes à quelques jours de cette fin d'année 2020 éprouvante sanitaire, psychologiquement et économiquement.

Les Français souffrent et la recrudescence des attentats qui marquent cette fin d'année renforce leurs inquiétudes.

Nos Services Publics sont restés actifs ainsi que notre École et les Services de cantine et garderie.

Un grand merci aux enseignants qui travaillent dans les conditions que l'on connaît, à nos prestataires et au personnel communal qui ont su s'adapter aux multiples protocoles sanitaires ; contraints à modifier leur organisation et leur emploi du temps.

Merci aux Élus pour leur mobilisation dans l'aide aux plus fragiles, contact régulier avec les plus vulnérables, distribution de masques...

Merci également aux membres du Centre Communal d'Action Sociale qui, suite à l'annulation de notre traditionnel repas de fin d'année, ont fait le choix d'offrir un colis gourmand aux Beurots de plus de 70 ans.

Je pense à toutes nos Associations et aux bénévoles qui se sont vus obligés de cesser ou ralentir leurs activités. Nous continuons bien évidemment à les soutenir du mieux que nous pouvons et à leur attribuer les subventions convenues en attendant des jours meilleurs.

Nul doute qu'il y aura un avant et un après Covid.19.

Cette première année de mandat aura été marquée entre autres par l'achèvement de deux gros chantiers :

Les travaux de réfection et de mise en sécurité des Rues de la République, du Four et des Bailly ainsi que la réfection partielle des Chemins de Maillot et du Sinaï sous maîtrise d'ouvrage conjointe avec Grand Besançon Métropole.

La fin de travaux et l'ouverture de la Maison « Ages & Vie » ; projet dont vous trouverez la chronologie dans les pages qui suivent.

2021 verra se concrétiser la création de 4 appartements au rez-de-chaussée et dans les dépendances du 4B Rue de la Cascade ainsi que l'aménagement de leurs abords.

En cette fin d'année 2020, ayons une pensée toute particulière pour tous ceux qui ont été touchés par le virus.

Je formule au nom des membres du Conseil Municipal le vœu que la magie de Noël opère et vous apporte un peu de gaieté, de bonheur et de joie.

Bien à vous !

Le Maire,

Philippe CHANEY.

2. Michel PIDANCET : 1er adjoint, est délégué pour intervenir dans les domaines suivants :

- ◆ A la fonction d'officier d'état-civil.
- ◆ A l'urbanisme et assurera les fonctions et missions relatives aux questions liées à l'instruction et à la délivrance des documents d'urbanisme et d'utilisation des sols .
- ◆ Pour les différents réseaux sur la commune : eau, assainissement, voirie, télécommunication, défense incendie, etc....
- ◆ Pour l'entretien des bâtiments, terrains et différentes infrastructures communales.
- ◆ Pour les questions relatives à la gestion du personnel communal.
- ◆ La gestion de la forêt communale.
- ◆ Pour tout domaine dans lesquels il pourrait y avoir conflit d'intérêt avec Monsieur le Maire.

3. Chantal JARROT : 2ème adjointe, est déléguée pour intervenir dans les domaines suivants :

- ◆ A la fonction d'officier d'état-civil.
- ◆ Toutes questions relatives aux domaines de l'enfance et de la petite enfance.
- ◆ Toutes questions relatives aux domaines de compétences du Centre Communal d'Action Sociale de la commune.
- ◆ Toutes questions relatives aux différents contrats de prestations signés par la commune.
- ◆ Toutes questions relatives à la gestion administrative de la mairie.

4. Nicolas HAMEL : 3ème adjoint, est délégué pour intervenir dans les domaines suivants :

- ◆ A la fonction d'officier d'état-civil.
- ◆ La communication (gestion site internet, application, bulletin communal, etc...).
- ◆ Les réseaux de télécommunication (en cas d'empêchement du 1^{er} adjoint).
- ◆ La gestion administrative de la mairie et des contrats (en cas d'empêchement du 2^{ème} adjoint).

5. Agnès FANDELET : 4ème adjointe, est déléguée pour intervenir dans les domaines suivants :

- ◆ A la fonction d'officier d'état-civil.
- ◆ La gestion de la comptabilité (gestion quotidienne et budgétaire).
- ◆ Le suivi du paiement des loyers communaux.
- ◆ La gestion des contrats (en cas d'empêchement des 2^{ème} et 3^{ème} adjoints).
- ◆ Le suivi des remboursements relatifs aux assurances du personnel.

6. DECOMBE Martine, conseillère—1er mandat

- ◇ CCAS, Commission des Impôts, Bibliothèque et Environnement

7. PROST Frédéric, conseiller

- ◇ Commission d'Appel d'Offres, Personnel, Scolaire*, Bâtiments-Patrimoine

8. PELLETIER Bernard, conseiller—1er mandat

- ◇ Commission d'Appel d'Offres, CCAS, Commission des Impôts, Bâtiments-Patrimoine, Bois-Forêts, Urbanisme, Culture-Fêtes et Cérémonies-Jeunesse-Vie associative, Environnement, Communication

9. DONAT Valérie, conseillère

- ◇ CCAS

10. HUMBLLOT Pascal, conseiller—1er mandat

- ◇ Bâtiments-Patrimoine, Bois-Forêts, Cimetière

11. KHOURI Stéphanie, conseillère

- ◇ CCAS, Commission des Impôts, Bâtiments-Patrimoine, Bibliothèque*, Environnement*, Micro-crèche-Périscolaire*, Voirie et réseaux –Sécurité



12. CLERVAUX Cédric, conseiller

- ◇ CCAS, Bois-Forêts, Culture-Fêtes et Cérémonies-Jeunesse-Vie associative*, Environnement

13. DA SILVA David, conseiller—1er mandat

- ◇ Commission des Impôts, Bois-Forêts*, Culture-Fêtes et Cérémonies-Jeunesse-Vie associative, Environnement

14. STEHLY Charline, conseillère—1er mandat

- ◇ CCID, Commission de contrôle*, Urbanisme, Culture-Fêtes et Cérémonies-Jeunesse-Vie associative, Environnement, Finances, Communication*

15. HUGUENIN Anne-Cécile, conseillère—1er mandat

- ◇ Commission d'Appel d'Offres, Scolaire, Relation avec l'armée, Bâtiments-Patrimoine, Bibliothèque, Culture-Fêtes et Cérémonies-Jeunesse-Vie associative, Environnement, Micro-crèche-Périscolaire.

* *Responsable de commission*

Subventions aux associations

Le Conseil municipal, lors de la réunion du 21 juillet 2020, a voté l'attribution des subventions aux associations pour 2020 avec une augmentation de 3%.

C'est ainsi un total de 8 289 € qui ont été répartis entre les associations de la commune.

Malheureusement, ces dernières ont été stoppées dans leurs activités en raison de la crise sanitaire. Nous leur souhaitons de pouvoir reprendre rapidement leurs animations si importantes pour notre village.

Modalités de paiement

Depuis le 28 juillet 2020, vous avez la possibilité de payer les factures émises par les collectivités et établissements publics de santé, leurs amendes et leurs impôts de moins de 300 € directement chez un buraliste agréé. Vous pouvez retrouver la liste sur le site :

<https://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite>

Sur chaque facture concernée par cette prestation sera apposé un datamatrix (QR code) généralement en bas à gauche de l'avis permettant d'identifier l'utilisateur et sa créance. Ce datamatrix est le garant de la confidentialité des informations échangées.

Pour régler sa facture, l'utilisateur doit se rendre chez un buraliste partenaire agréé et la scanner lui-même. Le buraliste encaisse la somme indiquée par l'utilisateur (montant total ou partiel de la facture), soit en numéraire pour un montant inférieur à 300 €, soit par carte bancaire (sans limitation de montant). Puis, le buraliste remet au redevable un justificatif de paiement, qui pourra être nominatif si l'utilisateur le demande.

Le paiement est automatiquement pris en compte par les services de la DGFIP le lendemain (si l'utilisateur règle sa facture ou son avis avant 15h30) ou le surlendemain du règlement chez le buraliste (règlement après 15h30).

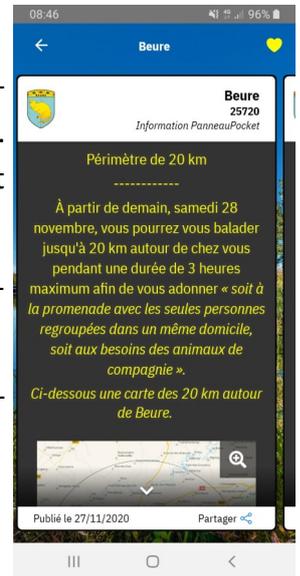


L'application Panneau Pocket

La commune vous offre la possibilité de suivre l'actualité du village directement sur votre smartphone grâce à l'application Panneau Pocket. Cette application est gratuite et illimitée, sans publicité, avec le respect de la vie privée, aucune coordonnée n'est demandée.

Nous y communiquons régulièrement les actualités communales et associatives.

N'hésitez pas à vous y abonner. Un guide pour l'installation et l'utilisation est disponible en mairie et sur le site internet de la commune.



Le site internet www.beure.fr

Nous vous invitons à consulter régulièrement le site internet de la commune : www.beure.fr

Vous y trouverez des informations en tout genre sur le village : historique, photographies, vie pratique, etc...

Une inscription à une newsletter est possible et vous permettra de recevoir par mail les nouveaux articles qui y sont insérés.



Le Beure Mag'

Tous les deux mois (hors juin et décembre), vous recevrez dans votre boîte aux lettres le Beure Mag'. Format A4 ou A3, ce magazine communal regroupe les informations essentielles du mois passé et du mois à venir concernant la commune.

Nous en sommes à 22 numéros de ce format réduit qui a débuté en 2014 au départ du mandat précédent.

Le bulletin communal

Tous les 6 mois, au cours des mois de juin et de décembre, vous serez destinataires du bulletin communal de Beure.

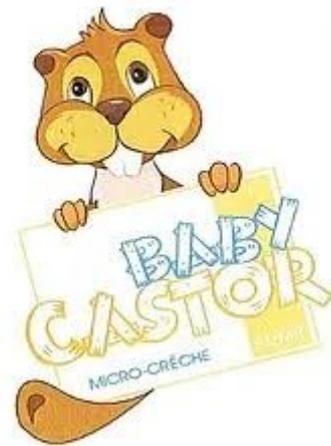
Informations sur le travail passé et futur du Conseil municipal, actualités associatives et communales, etc.... ; ce bulletin complet vous permet de vous tenir au courant de la vie de votre village.

Ce présent exemplaire est le 163^{ème} numéro de ce format.

Début octobre la micro crèche a accueilli une nouvelle directrice, Anaïs DULEU. Elle est présente 2 jours par semaine, un jour avec les enfants et un jour pour le travail administratif.

Actuellement il y a 9 enfants inscrits dont 4 de moins d'un an. Une commission doit avoir lieu pour choisir les enfants qui pourront entrer à la micro-crèche au printemps.

L'équipe de la micro crèche a créé un blog destiné uniquement aux parents. Il dépeint la vie des enfants lors de leurs jeux, les moments de lectures ou des activités effectuées. Les photos illustrent la joie et l'amusement des enfants.



<https://babycastor.wixsite.com/blog>

Du fait de la crise sanitaire actuelle, le père Noël ne passera pas à la micro crèche cette année, mais une fête y sera organisée avec les enfants et le personnel seulement. Il y aura une animation et bien sur un bon goûter.

Adresse : Micro-crèche de Beure—45 rue de Besançon 25720 BEURE

Téléphone : 03.81.52.78.85

Mail : babycastor@fed25.admr.org

Horaires : du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30



La micro-crèche dépend de la Fédération ADMR, du Doubs dont le siège est à Valdahon.

L'équipe de la micro-crèche est composée :

- d'une référente technique titulaire du diplôme d'Éducatrice de jeunes enfants
- de 3 titulaires du CAP petite enfance
- d'une Aide Médico-psychologique



Des départs

Le dernier trimestre 2020 marque un tournant dans l'équipe technique de la commune. En effet Messieurs Sébastien GIRARD et Matthieu BOSSONET ont décidé de partir vers de nouveaux horizons professionnels.

Le premier était présent à Beure depuis 2017, le second depuis 2015.

Nous les remercions pour leur travail et leur souhaitons bonne continuation à tous les deux.

Des arrivées

Après une procédure de recrutement habituelle, le premier poste a été pourvu par Monsieur Kévin WIRTH, habitant à Beure.

Une seconde personne est en cours de recrutement et sera présentée lors du prochain bulletin.

Interview de Monsieur Kévin WIRTH, 27 ans, Beurot.

Depuis combien de temps habitez-vous à Beure ?

Depuis 27 ans, depuis toujours ! J'ai juste vécu un déménagement mais de Beure à Beure.

Quel est votre parcours ? Vos diplômes ?

Plus jeune, j'ai fait beaucoup de bucheronnage, de la sylviculture, du travail en espace vert. Un BEP apprentissage Bucheronnage pendant 2 ans, j'ai ensuite travaillé pendant 10 ans sur des machines forestières.

Pourquoi avoir postulé à ce poste ?

Avant tout, la proximité et mon attachement au village et également la diversité dans le travail.

Des passions ? Hobbies ?

La moto, la nature et la forêt.



Un point sur les effectifs communaux au 15 décembre 2020

NOM Prénom	Fonctions	Ancienneté
Catherine ADAM	Secrétaire de mairie	2014
Hélène BOURETTE	ATSEM	2011
Véronique DIDIER	Agent d'entretien	2012
Serge FANKHAUSER	Secrétaire de mairie	2006
Pascal PRUDENT	Agent d'entretien	2001
Gilles SALLON	Agent d'entretien	2017
Vincent SAUVAGEOT	Cantonnier	2001
Kévin WIRTH	Cantonnier	2020

La période difficile que nous vivons nous donne souvent plus de temps pour arpenter les rues de notre village et il est difficile de passer à côté des mégots de cigarettes, canettes, mouchoirs usagers, papiers et emballages alimentaires, nouvelle mode depuis quelques mois avec les masques usagers.... Ce ne sont que les exemples les plus banals de ce qu'on peut trouver dans nos rues aujourd'hui.



La réfection des rues de Besançon et de la République avait entraîné le retrait des poubelles publiques. La commande a été effectuée et leur remplacement par des réceptacles plus « design » va avoir lieu dans les prochaines semaines.



Pour rappel, ces poubelles ont pour objectif de garantir la propreté de notre village et n'ont pas vocation à remplacer les poubelles privées.

Merci de les utiliser à bon escient et de respecter le travail des employés communaux qui assurent régulièrement leur ramassage.

Notre village représente notre environnement de vie, respectons sa propreté pour le bien-être de tous.

Petit aparté sur les déjections canines qui ornent encore plus que les décorations de Noël les rues de notre village... Nous n'avons pas osé mettre des photographies sur ce bulletin mais un grand choix était à notre disposition !

Mesdames et Messieurs les propriétaires de nos amis canins, nous vous demandons de respecter la propreté du village et de bien vouloir ramasser les déjections de votre animal. Les nouvelles poubelles qui seront bientôt installées, nous l'espérons, vous y inciteront.

Avec nos remerciements.



Nouveaux mobiliers et signalétiques sur la commune :

- ◆ Signalétique pour indiquer l'établissement « Ages & Vie » mise en place.
- ◆ Pose de potelets et barrières.
- ◆ Pose de lattes directionnelles en ajout sur l'existant sur l'ensemble du village.
- ◆ Remplacement des bornes amovibles place Jean Grappin et de la poubelle de l'Aire de Jeux.

Colis de fin d'année

Les circonstances sanitaires ne nous ont malheureusement pas permis d'organiser le traditionnel repas dansant de Noël.

Le Centre Communal d'Action Sociale du village a décidé d'offrir un colis plus conséquent à nos aînés de 70 ans et plus.

Le jeudi 26 et le vendredi 27 novembre ont été l'occasion d'accueillir en mairie un par un et dans le respect des conditions sanitaires nos personnes de 70 ans et plus afin de leur remettre leur colis.

Nous remercions nos volontaires :

- Deux d'entre eux étaient présents le jeudi de 13h30 à 15h30.
- Puis deux autres bénévoles de 15h30 à 17h45.
- Et enfin un dernier le vendredi après-midi.

Les pensionnaires de la maison Âges et Vie n'ont pas été oubliés par le CCAS ; 15 colis ont été amenés directement à la structure pour tous les résidents.

Le CCAS a également proposé une livraison à domicile pour les personnes qui le souhaitent ; c'est ainsi qu'une soixantaine de colis ont été livrés à nos aînés le samedi 5 décembre par plusieurs bénévoles.

Merci à tous pour votre solidarité !



Martine DECOMBE et Damien Wetzel



Stéphanie KHOURI et Maryse GARNIER

Le tableau ci-dessous vous présente le nombre de dossiers d'urbanisme traités par la mairie depuis l'année 2017.

TYPES DE DOCUMENTS	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITÉS			
	En 2017	En 2018	En 2019	En 2020 (À CE JOUR)
Permis de construire	8	8	5	12
Déclaration Préalable de Travaux	21	17	17	15
Autorisation de Travaux (ERP)	1	1	-	-
Permis d'Aménager	3	1	-	-
Permis de Démolir	1	2	-	-
Certificat d'Urbanisme	44	41	63	60

Pour rappel, la commune de Beure ne possède pas de document d'urbanisme et est par conséquent sous le régime du Règlement National d'Urbanisme (RNU). Cela entraîne plusieurs conséquences majeures :

- ◇ Les permis de construire (PC), les déclarations préalables et autres autorisations d'urbanisme sont délivrés par le Maire au nom de l'État.
- ◇ Les différentes demandes d'urbanisme sont à faire en mairie mais ne sont pas instruites par la commune mais par l'État via la DDT (Direction Départementale du Territoire). Cette instruction est totalement gratuite pour Beure.
- ◇ En RNU, la constructibilité est dite « limitée » c'est-à-dire que les travaux et constructions effectués en dehors des parties actuellement urbanisées de la commune sont interdites.

Dans tous les cas, les différentes demandes d'urbanisme doivent être déposées directement en mairie. Selon votre projet il sera nécessaire de déposer :

- Permis de construire : construction dont la surface de plancher est supérieure à 20 m².
Ex : Maison d'habitation, abri de jardin, carport, piscine de plus de 100 m²
- Déclaration préalable : construction dont la surface de plancher est inférieure ou égale à 20 m² et/ou dès changement de l'aspect extérieur de votre habitation.
Ex : Abri de jardin, carport, changement de fenêtres/porte, velux, réfection totale de toiture.

Afin de savoir quelle démarche vous devez réaliser pour vos projets, vous pouvez contacter le secrétariat de mairie.



Janvier

Gabin CHÊNE	15 janvier	BESANÇON
Victor CHÊNE	15 janvier	BESANÇON
Sofiane BENHAMMADA	25 janvier	BESANÇON
Mylan KLINGER	30 janvier	BESANÇON

Février

Louis FERRÉ	03 février	BESANÇON
-------------	------------	----------

Mars

Ilona BRUN ASMUS	16 mars	BESANÇON
------------------	---------	----------

Avril

Phoebe WINTERSTEIN MONNOT	03 avril	BESANÇON
Hanaé OYTANA	14 avril	BESANÇON

Mai

Sacha MATHLOUTHI	04 mai	BESANÇON
Selena BRETON	08 mai	BESANÇON
Jimmy BOUTTERIN	18 mai	BESANÇON
Stella VINCENT	22 mai	BESANÇON

Juin

Génézia STEPHAN	09 juin	PONTARLIER
Naïm SOTT	20 juin	BESANÇON

Juillet

Maylone ROUSSILLON ASMUS	25 juillet	BESANÇON
--------------------------	------------	----------

Août

David KREIT	12 août	SÉLESTAT (67)
Abel HENRY	28 août	BESANÇON

Septembre

Naïm PROVINS	13 sept.	BESANÇON
Mila MULLER	17 sept.	NÎMES (30)

Octobre

Kiara MUTSCHLER	16 oct.	BESANÇON
Salim HIHI	21 oct.	BESANÇON

Novembre

Hénola SOTT	24 nov.	PONTARLIER
-------------	---------	------------

Ce sont 22 nouveaux petits Beurots qui ont vu le jour en 2020, félicitations aux parents et bienvenue à eux !

MARIAGES/PACS

Alexandre METAIS & Sophia EZZIBER – mariés le 25 janvier
Nadia BEN DAOUD & Hugo BÉDEZ – pacsés le 13 février
Clément GUILLEMIN & Inès AURAY – mariés le 20 mai
Clara Irlande & Yann ROSSO – pacsés le 03 juillet
Louis BOHARD & Charline TONNIN – mariés le 04 juillet
Joao Filipe MAGALHAES DELORIDO & Aude ZANOUDA – mariés le 12 septembre
Alexandre PAILLARD & Marion DRUET – mariés le 24 octobre
Audrey KUHN & Paul MOUILLET – pacsés le 26 octobre
Anthony THIÉBAUD & Audrey QUILAN – pacsés le 21 novembre
Laurette COLLAUD & Romain SEIGLE – pacsés le 02 décembre



Mariage de Louis BOHARD et Charline TONNIN

DÉCÈS

Jeanne JARROT Née GROSPERRIN	16 janvier	BESANÇON
Camille GUYOT	23 janvier	BESANÇON
Jack VUILLAME	14 février	BESANÇON
Louis VIENOT	20 février	BESANÇON
Louis JARROT	07 avril	BEURE
Pierre LAPIS	13 juillet	BESANÇON
Daniel BERTO	28 juillet	BESANÇON
Mahand LAHBIBEN	1 ^{er} août	BESANÇON
Gisèle GARNIER Née DE MONMAHOU	30 septembre	BESANÇON
Julien HUMBLLOT	30 octobre	BESANÇON
Antonio DALLA ZUANNA	02 novembre	BESANÇON
Salim HIHI	04 novembre	BRON (69)
Marie DALLA ZUANNA Née LAZZAROTTO	23 novembre	BESANÇON
Roland MARESCHAL	25 novembre	BESANÇON



1) Début 2015, premier contact avec les enfants de M. OUDET

1^{er} Avril 2015

Demande d'évaluation par «les Domaines » de la maison et des terrains Rue de la Cascade : 360 000 €.

26 juillet 2017

Dépôt du Permis de Construire d'Agés & Vie, accordé le 22.09.2017 et Déclaration d'Ouverture du Chantier le 05.11.2018.

03 avril 2019

Signature du bail à construction avec Ages & Vie pour une durée de 20 ans.

Loyer mensuel versé par la Commune :	9 220 € HT – 10 142 € TTC.
Loyers perçus des locataires :	6 220 € HT – 6 842 € TTC.
Montant à la charge de la Commune :	3 300 € TTC /mois.
soit :	39 600 € TTC /an.

Au bout de 20 ans, le bâtiment devient propriété de la Commune.

09 septembre 2020

Ouverture Ages & Vie.

2) Maison OUDET et ses abords

Septembre 2018

Demande au CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement) d'une réflexion sur le « château de Metz et de ses abords ».

Documents remis en janvier 2019.

Septembre 2019

La mission d'Architecture est confiée à M. Etienne BARRAND pour un montant de 10.5 % du montant estimé des travaux en phase APD (Avant-Projet Définitif).



24 octobre 2019

Présentation de l'APS (Avant-Projet Sommaire).

16 décembre 2019

Présentation de l'APD (Avant-Projet Définitif) et calcul des horaires d'Architecte.

Montant estimé des travaux permettant ce calcul : 337 800 € HT.

Honoraires : 35 469 € HT – 42 562.80 € TTC.

17 janvier 2020

Dépôt du Permis de Construire et des démolitions par M. Etienne BARRAND.

07 mai 2020

Obtention du Permis de Construire.

03 juin 2020

Présentation du projet (plans définitifs avec toutes les implantations et descriptif des prestations).

Création de 3 appartements T2 au rez-de-chaussée de la maison principale et aménagement d'un T2 dans l'annexe de la maison.

22 juillet 2020

Lancement de l'Appel d'Offres. Montant prévisionnel des travaux 337 800 € HT décomposé en 9 lots.

08 Septembre 2020

Ouverture des plis et choix des Entreprises.

Résultat de l'Appel d'Offres :

Pour les 9 lots : 21 réponses.

Le lot n° 2 – Charpente-Couverture : sans réponse.

Liste des Entreprises retenues :

Lot n° 1 : Gros-Œuvre-Démolition.

ACCOBAT SASU – 25720 AVANNE-AVENEY

Pour un montant de 104 140.90 € HT.

Lot n° 2 : Charpente-Couverture.

Infuctueux.

Lot n° 3 : Menuiseries Extérieures.

GIRARD J.M. – 25270 VILLENEUVE D'AMONT

Lot n° 4 : Plafond-Doublage-Cloisons-Isolation-Peinture.

S.A. BONGLET – 25480 ÉCOLE-VALENTIN

Pour un montant de 40 071.62 € HT.

Lot n° 5 : Menuiseries Intérieures.

GIRARD J.M. – 25270 VILLENEUVE D'AMONT

Pour un montant de 7 751.64 € HT.

Lot n° 6 : Carrelage-Faïence.

SARL FILIPUZZI – 25000 BESANÇON

Pour un montant de 7 456.28 € HT.

Lot n° 7 : Sols Souples.

SARL REVETEC – 25720 AVANNE-AVENEY

Pour un montant de 3 103.00 € HT.

Lot n° 8 : Chauffage-Plomberie Sanitaire.

CSVN – 70000 NOIDANS LES VESOUL

Pour un montant de 40 935.08 € HT.

Lot n° 9 : Électricité-Ventilation.

SAS VOIRIN DENOIX ÉLECTRICITÉ – 70150 MARNAY

Pour un montant de 17 564.25 € HT.

Mise en concurrence pour le lot n°2 :

3 Entreprises contactées : 1 n'a pas répondu, 2 réponses.

L'Entreprise CRETENET Éric – 25660 MONTFAUCON est retenue pour un montant de 13 224 € HT.

Le montant total des travaux s'élève à 258 071,67 € HT.

Novembre 2020

Début des travaux et mise en place du chantier.

Du 07 au 15 Décembre 2020

Désamiantage.

Début janvier 2021

Démolitions.

Le chantier devrait être terminé en Août 2021 et les 4 appartements mis en location pour le mois de Septembre 2021.

3) Aménagement de l'étang et des abords

En juillet 2019

Travaux de curage exécutés par l'Entreprise BOUVRESSE Ingénierie et Aménagement :
Plus de 200m³ de terre évacués ; montant de la prestation : 23 570 € TTC.

Remplacement de la vanne par l'Entreprise SAVOIR FER.

En septembre 2019

Lancement de l'Appel d'Offres pour l'aménagement de l'étang et ses abords

2 architectes paysagistes ont répondu :

Sébastien SIMLER : 18 095 € TTC.

Fanny CASSANI : 11 400 € TTC.

Au vu des montants élevés pour cette prestation, nous ne donnons pas suite à ces offres.



La forêt communale de Beure s'étend sur 67.81 ha. Elle comprend :

Le bois de Peu

Les Chaneyes, à côté de la Maltournée.

La forêt communale est affectée prioritairement à la fonction de production ligneuse et à fonction écologique, tout en assurant sa fonction sociale et de protection physique, dans le cadre d'une gestion durable multifonctionnelle. Cependant, l'enjeu de production de bois est relativement faible compte tenu des sols peu fertiles. Les peuplements feuillus sont prépondérants (81% de la forêt) avec une majorité de bois moyens et peu de bois mûrs. Les résineux représentent 14% de la surface. Ils sont issus de plantations et sont en pleine croissance.

Malheureusement, les répercussions du changement climatique font apparaître des mortalités importantes et des dépérissements graves parmi les peuplements qui composent la forêt, que ce soit sur les feuillus ou les résineux.

Feuillus :

Les frênes : champignon, la chalarose.

Les hêtres : dessèchement des houppiers (Branches)

Résineux :

Les épicéas : insectes, scolytes.

Les sapins : insectes, bostryches.

Nous pouvons malheureusement constater la disparition complète des épicéas, ainsi que la disparition programmée à courte terme, des frênes qui représentent un volume important de la forêt communale de Beure. Les sapins et les hêtres sont appelés eux aussi à souffrir des sécheresses et il faut s'attendre à voir la densité de ces essences diminuer à moyen termes.

Etat sanitaire de la forêt – le frêne.

Comme dans tout le nord-est de la France, les peuplements de la forêt communale de Beure souffrent. Ainsi, plusieurs phénomènes sont apparus depuis quelques années qui ont mis à mal la gestion de la forêt.

La chalarose du frêne :

Le frêne, arbre feuillu très présent en France, est aujourd'hui menacé de disparaître de nos forêts, victime d'une maladie récemment apparue en Europe : la chalarose. Due à un champignon, cette maladie apparue dans le nord-est progresse inexorablement vers l'Ouest de la France.

La chalarose du frêne, une maladie cryptogamique venue de l'Est.



La chalarose du frêne est une maladie causée par un champignon microscopique, *Chalara fraxinea* (forme asexuée) ou *Hymenoscyphus fraxineus* (forme sexuée). Ce champignon très virulent pénètre dans le frêne par les feuilles et le collet de l'arbre. La chalarose atteint aussi bien les jeunes sujets que les arbres adultes.

La chalarose a été détectée pour la première fois en Pologne, au début des années 90. Elle a ensuite progressé vers l'Ouest, pour arriver en France en 2008 (c'est dans le département de la Haute-Saône que les premiers frênes atteints ont été observés). Aujourd'hui, c'est un très large quart nord-est du pays qui est touché, la maladie ayant atteint les Charentes, les Pays de la Loire, l'ouest du Massif Central et l'Ardèche. D'ici quelques années, toute la France devrait être concernée par la chalarose.

Le frêne, *Fraxinus excelsior*, est, en terme de population, la 5e essence des forêts françaises, après les chênes, le hêtre, le charme et le châtaignier. On le rencontre presque partout en France, à l'exception du Sud-Est. Il aime les sols frais, voire humides, et présente une croissance rapide. Il peut facilement atteindre 40 mètres de hauteur.

Très présent dans les forêts de l'Est et du Nord de la France, il est exploité pour son bois dur mais relativement flexible, de couleur très claire, presque blanc. On l'utilise notamment pour les manches d'outils et les cercles à fromage, et plus généralement pour l'ébénisterie et la menuiserie. C'est aussi un très bon bois de chauffage. Le déclin rapide des frênes dans nos forêts est donc non seulement une perte pour la biodiversité, mais aussi une perte économique importante.

Le frêne va-t-il disparaître de nos forêts ?

A ce jour, il n'existe aucun traitement contre la chalarose, ni aucune mesure préventive. Il faut donc s'attendre à voir le frêne disparaître de nos forêts, de nos parcs et nos jardins, comme ce fut le cas pour l'orme entre les années 70 et 90, victime d'une autre maladie, la graphiose.

Seul espoir : il semblerait que certains frênes (environ 2 à 5% de la population) soient résistants à la chalarose. Cette résistance éviterait ainsi l'extinction totale de l'espèce. En outre, elle pourrait permettre de créer de nouvelles variétés de frêne résistantes à la maladie.



Le garde forestier, Rémi Sthal



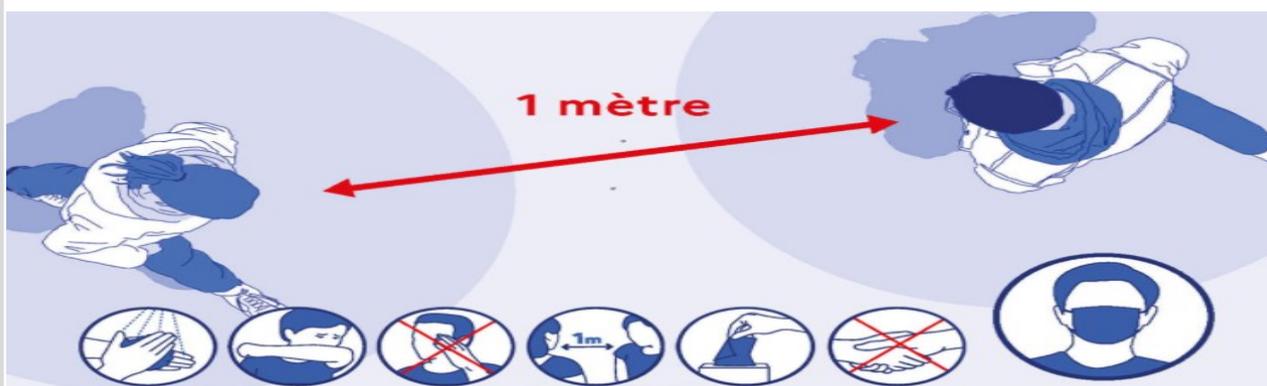
Les forêts sont malades, il est de notre devoir de les respecter et de les préserver. Nous rappelons qu'il est strictement interdit de se rendre dans la forêt avec des engins motorisés sauf ayant droit.

MERCI

Depuis le 15 décembre 2020

Dans le cadre de l'allègement du confinement, le Président de la République avait annoncé le 24 novembre 2020 la fin du confinement au 15 décembre 2020 si la maîtrise de l'épidémie le permettait. Le seuil maximum de 5 000 nouveaux cas de contamination par jour n'ayant pas été atteint, le confinement sera levé le 15 décembre 2020 dans ces conditions :

- ◆ un couvre-feu national sera mis en place, de 20h (et non pas 21h comme initialement envisagé) à 6h. Une exception est prévue pour la soirée du 24 décembre 2020, où la circulation sera libre ; en revanche, contrairement à ce qui avait été initialement prévu, il n'y aura pas d'exception pour la soirée du 31 décembre 2020. Pendant ce couvre-feu, seuls certains déplacements seront possibles, à condition de se munir d'une attestation notamment :
 - ⇒ se rendre ou revenir de son lieu de travail, à une formation professionnelle, effectuer un déplacement professionnel ne pouvant être reporté ;
 - ⇒ des motifs familiaux impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables et précaires, notamment aux personnes en situation de handicap ou pour la garde d'enfants ;
 - ⇒ des motifs médicaux : aller à l'hôpital, examens et soins ne pouvant être assurés à distance et achat de médicaments ;
 - ⇒ participer à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative (maraudes des associations de lutte contre la pauvreté ou distributions d'aides alimentaires à domicile) ;
 - ⇒ les personnes en situation de handicap et leur accompagnant ;
 - ⇒ promener un animal domestique autour de son domicile.
- ◆ la pratique sportive ou la promenade en plein air sera interdite de 20 h à 6h du matin ;
- ◆ pendant la journée, les déplacements seront autorisés et l'attestation ne sera plus nécessaire ;
- ◆ les déplacements entre régions seront autorisés ;
- ◆ la jauge dans les lieux de culte ne sera pas revue à la hausse ;
- ◆ les salles de cinéma, les théâtres et les musées resteront fermés au moins 3 semaines supplémentaires soit jusqu'au 6 janvier 2021 ;
- ◆ l'accueil du public dans les enceintes sportives, dans les cirques, les parcs zoologiques ou encore les salles de jeux et les casinos restera interdit ;
- ◆ les restaurants et les cafés resteront fermés comme prévu jusqu'au 20 janvier 2021 ;
- ◆ le télétravail doit se poursuivre quand il est possible.



- ◆ **Fibre :** vous êtes nombreux à nous avoir signalé que la fibre n'était toujours pas disponible chez vous. Ce travail de recensement effectué, une prise de contact va être faite avec Orange pour comprendre les raisons de cette inéligibilité et pour trouver des solutions. Nous communiquerons les résultats de ces discussions.
- ◆ **CCAS :** un contact téléphonique régulier est pris avec nos Aînés afin de s'assurer que tout se passe bien pour eux. En cette période difficile, il est essentiel de s'intéresser à son entourage et en particulier aux personnes isolées et les plus sensibles à cette crise. Merci d'être attentifs à votre voisinage.
- ◆ **Émission :** Radio Campus de Besançon, dans le cadre de son émission « Idées Vertes » a enregistré une émission sur le pelouse sèche de la Côte Blanche, vous pouvez écouter l'émission sur leur site. Le lien est disponible sur le site de la mairie.

<https://www.mixcloud.com/Lesid%C3%A9esvertes/les-id%C3%A9es-vertes-20-261120-les-espaces-naturels-importants-%C3%A0-la-biodiversit%C3%A9/>

- ◆ **Relais d'une annonce :** *Recherche bout de jardin / terrain / maison sur Beure.*

Dans le but de se reconnecter à la terre et aux autres, nous recherchons un bout de terre pour jardiner sur Beure. Nous sommes un couple avec un enfant, tous débutants mais désireux d'apprendre. L'idée serait d'entretenir un bout de jardin que vous n'auriez pas le temps ou l'envie d'entretenir justement. Nous pourrions partager les légumes.

Nous sommes en parallèle à la recherche d'un terrain voire d'une maison avec extérieur sur Beure. Si par hasard, vous connaissez quelqu'un dans le village qui pourrait répondre à l'un de nos souhaits, n'hésitez pas à nous contacter.

Michaël 07.66.32.53.82 Caroline 06.17.70.80.49

- ◆ **Déco de Noël :** les décorations de Noël ont été installées durant le mois de décembre par notre nouvel employé communal, avec l'aide de Monsieur Gauthier, électricien.

Kévin a également installé le traîneau place Jean Grap pin et quelques décorations devant la nouvelle structure Âges et Vie.

- ◆ **Bibliothèque :** Les bénévoles sont ravis d'annoncer la réouverture de la bibliothèque communale, ouverte le mercredi de 10h à 11h et le samedi de 10h à 12h.



- ◆ **Masques :** La commune dispose encore d'un stock de masques en tissu réutilisables. Les personnes dans le besoin peuvent se rendre en mairie pour en demander.
- ◆ **Port du masque :** Il est obligatoire dans les lieux ouverts au public : commerces, école, église, mairie, etc... pour la sécurité de tous, merci de respecter cette nécessité.

Comme toutes les associations, le musée a vu ses activités considérablement ralenties au cours de cette année, cependant tout n'est pas négatif.



LES DÉCEPTIONS :

L'année avait bien commencé avec 30 élèves de Rioz venu le 7 janvier, puis 36 stagiaires militaires, début février et plusieurs réservations mais hélas annulées en raison de la pandémie.

Des contacts pris avec le directeur du musée mondial de la Paix de Verdun pour le prêt d'objets en vue de réaliser une exposition n'ont pu être concrétisés.

Nous devons également prêter des objets à l'Association du Patrimoine arboisien pour une exposition sur la ligne de démarcation.

Nous voulions marquer le 8 mai par une cérémonie spéciale organisée conjointement avec la mairie et l'association des Anciens Combattants en déposant une plaque sur la tombe du sous-marinier Pierre DELEUIL, mort pour la France le 8 mai 40 ; son sous-marin : le Monge ayant été coulé par les Anglais au large de Madagascar (la flotte française étant alors sous les ordres de VICHY).

Nous ne savons pas quand ce projet pourra être réalisé : 8 mai 2021 ?

Enfin tous nos projets d'aménagement du musée ont été interrompus.



LE TRAVAIL ENTREPRIS :

Notre traditionnelle choucroute prévue avant le confinement a pu avoir lieu, ce fut une belle réussite : avec de nombreux convives, dans une ambiance chaleureuse.

Sur le plan muséal : nous avons continué les prêts de drapeaux, notamment au SF d'ORNANS.

Nous avons rencontré un membre du conseil municipal de THISE, très dynamique et impressionné par nos collections qui souhaite développer les contacts entre le musée et les scolaires ainsi que les associations locales : affaire à suivre.

Au sein du musée nous continuons l'aménagement des salles et avons reçu un grand nombre de vitrines, données par le musée de la Résistance et de la Déportation qui ne pourra les utiliser dans son nouvel agencement (il rouvrira en 2022).

Une des salles consacrées aux femmes où sont exposés de nombreux mannequins a été dépoussiérée et réaménagée.



Mme De HONINGTON
Française libre

La deuxième salle consacrée aux femmes expose des objets et des documents intéressants mais nombreux et insuffisamment parlants pour une visite non commentée, ils doivent être mis en valeur et accompagnés d'un court carton explicatif. Ce travail entrepris sera poursuivi.

La grande galerie de mannequins est aussi en cours de nettoyage et de réorganisation pour un regroupement par période et par thèmes.

Nous avons acheté de nouveaux mannequins, ils remplacent ceux qui en réalité étaient faits avec « les moyens du bord » (tubes pour les bras ou les jambes...), un mannequin en effet coûte cher et ce travail se fera par étapes.



*Résistant menotté
et torturé par la
Gestapo*

LES PROJETS :

Pour l'instant, il est difficile d'en faire.

Dans le calendrier 2021 qui figure dans ce bulletin apparaissent les dates retenues pour la choucroute et le vide-greniers.

Ne sachant pas quand le déconfinement total aura lieu, il nous sera très difficile d'organiser la choucroute au dernier moment...nous verrons.



*Heurtoir de porte de
Mme MARCHAND
Directrice de la Croix-
Rouge pendant la
Guerre*

NOS JOIES, NOS PEINES :

Madame CRETIN a été très heureuse du mariage de sa petite fille Elise avec Maxime VENDOLA que nous connaissons bien car il est très actif lors de la choucroute.

Son petit-fils Mathieu a été reçu au concours de Kiné et exerce en Suisse.

Par contre, nous avons perdu deux de nos membres Monsieur SUGNY et Monsieur HUMBLLOT et notre bureau a été endeuillé par le décès de la fille de René MUSSILLON, trop jeune pour nous quitter.

Les membres de l'Association et du bureau vieillissent, nous aimerions beaucoup que des jeunes nous rejoignent, il en va de l'avenir du Musée. Tous nos visiteurs sont émerveillés par la richesse de ce Musée et la rareté de certains objets. Ce serait dommage que votre Village le perde car personne dans les Beurots ne veulent pas s'en occuper.

La Présidente,
Anne-Marie BEDET

Chères toutes, chers tous,

Tout d'abord, ayons une pensée particulière pour huit d'entre nous, partis cette année :

- ◇ Janvier : JARROT Jeannine.
- ◇ Février : GULLUNG Jean-François.
- ◇ Mars : LIARD Manoëlle.
- ◇ Avril : BONHOMME Paul et JARROT Louis.
- ◇ Octobre : HUMBLLOT Julien.
- ◇ Novembre : DALLA ZUANNA Antoine et Marie.

A leur famille, nous formulons nos plus cordiales et sincères condoléances.

Nos seules activités de cette année ont été l'assemblée générale, notre repas à Montfort le 12 mars, juste avant le 1^{er} confinement et notre sortie d'octobre en Alsace, préparée en décembre 2019, alors qu'à l'époque nous ne parlions pas encore du covid 19.

2020, une année qui nous a emprisonnée avec sa pandémie mondiale, nous empêchant de vivre ensemble de bons moments. Ce n'est que partie remise.

Le repas de fin d'année, notre réveillon et l'assemblée générale en janvier sont donc annulés, vu la situation.

Gardons espoir, que 2021 nous apporte le plaisir de se retrouver.

A ce sujet nous avons établi, à la demande de la mairie, le programme de nos activités de l'année prochaine, en espérant que les obligations sanitaires ne le remette pas en cause.

Vous trouverez donc ci-joint ce programme, pouvant subir des modifications éventuelles.

Chaque adhérent, sera prévenu en temps voulu par courrier, de la faisabilité des activités.

GARDONS ESPOIR ; DES JOURS MEILLEURS NOUS ATTENDENT.

Je vous souhaite avec les membres de comité, surtout, une bonne santé pour profiter de l'année 2021.

De tout cœur avec vous.

Le président :

Georges LOUISON





ASSOCIATION FRANCO-COMTOISE DES ANCIENS COMBATTANTS SECTION DE BEURE, ARGUEL, LARNOD, PUGEY

Il y a peu de choses à dire pour relater les manifestations 2020. Les mesures sanitaires pour lutter contre la covid-19 nous ont amené à annuler la commémoration de la journée de la déportation à Arguel le dimanche 26 avril et l'hommage aux morts d'Algérie à Pugey le samedi 5 décembre. Les cérémonies du 8 mai et du 11 novembre ont été limitées à un dépôt de gerbe aux monuments aux morts de Beure en comité restreint. La commémoration de l'appel du 18 juin a été tronquée. Seule la cérémonie de Larnod en hommage aux fusillés du groupe de résistance Guy Mocquet a été célébrée le dimanche 27 septembre avec des mesures sanitaires très strictes et des conditions climatiques exécrables.

Un programme pour les manifestations 2021 a été établi à la réunion de comité du 2 octobre. Il sera modifié, si nécessaire, pour suivre l'évolution de la pandémie.

La première manifestation 2021 est notre Assemblée Générale prévue le samedi 30 janvier à 15h à la salle polyvalente de Beure mais si les mesures sanitaires en vigueur fin janvier ne le permettent pas, elle sera repoussée. Dans cette hypothèse, il est demandé aux adhérents de régler leur cotisation 2021 à notre trésorier Lionel Marchand pour le 15 février, date à laquelle la section doit s'acquitter de la part de la cotisation reversée à l'AFCAC.

Au nom du comité, je vous souhaite une bonne santé et qu'avec l'effort de tous nous stoppions cette pandémie pour participer nombreux à nos manifestations 2021.

Le Président,
Yves Vuillame



Dépôt de gerbe en comité restreint le 8 mai 2020



Cérémonie de Larnod - dimanche 27 septembre 2020



Cérémonie du 11 novembre 2020

L'ASSOCIATION des ANCIENS COMBATTANTS
Section de Beure, Arguel, Pugey et Larnod.





Remercie,

Monsieur Dominique Mougin,
pour la décoration
du Monument aux Morts.

Monsieur Daniel Ballet,
qui a offert le fleuissement.

Le président
Yves Vuillame







La Choralyre était prête ...

Mais malheureusement la crise sanitaire est arrivée.

L'affiche du concert, les flyers, les livrets-programmes, tout était prêt à être imprimé.



Pour ce concert de printemps 2020, la chef de chœur (Marie-Jo Gallorini) avait mijoté un programme aux petits oignons qui faisait la part belle à des chants russes, interprétés en français, et à d'autres œuvres d'hier et d'aujourd'hui.

Aussi, prenons patience, nous interpréterons ce concert en 2021.

Les date et heure seront changées et le programme pourra être repris, voire même enrichi.

Si le concert ne peut être fait au printemps, ce sera en fin d'année 2021, vraisemblablement le dimanche 5 décembre après-midi.

Nous vous tiendrons au courant, en temps opportun, par voie d'affichage.

Que la période des fêtes se passe au mieux pour tous et que l'envie d'écouter de la belle musique soit toujours présente en chacun.

Avec tous nos meilleurs vœux pour la nouvelle année.

Le Président de la Lyre Viticole, Michel BAUD, et les membres de l'association

Contact :

Mail : baud.michel25@yahoo.fr

Tél : 03 81 41 07 39

Année 2020-2021

Notre club est affilié à la Fédération Française Sport pour Tous et propose sous forme de différentes activités

« Un sport accessible à tous publics »

Après six mois d'arrêt brutal des activités sportives, les cours ont repris le mardi 15 septembre selon un protocole sanitaire strict, aux mêmes horaires que l'année dernière dans la Salle HENRI BERTRAND mise à disposition pour notre Club par la municipalité. (excepté pour les claquettes qui n'ont pas pu reprendre)

En fonction des consignes fédérales, le club a mis en place les conditions sanitaires nécessaires à l'accueil des adhérents : port du masque à l'arrivée, en déplacement et au départ de la salle ; gel à disposition, distanciation physique et tapis personnel.

Année exceptionnelle, tarifs exceptionnels (répartis) : Tarifs annuel 2020/2021

Le comité du Club a décidé que le **tarif serait de 28€** pour le 1^{er} trimestre correspondant à l'adhésion et à l'assurance à notre Fédération Sports pour tous, à régler à l'inscription. Si les conditions et les cours peuvent être maintenus en 2021 (de Janvier à Juin), le tarif par trimestre sera de **29€ pour le Stretching et 39€ pour la Gym**.

Durant le mois de novembre, re-confinement oblige, les entraîneurs ont dispensé les cours soit en Visio pour la gym de Virginie soit par mail pour le stretching de Danielle en envoyant des fiches techniques d'entraînement. Merci à eux !

La marche a repris en nombre restreint depuis le 7 décembre 2020.



Année 2020-2021

Rappel des horaires de cours :

JOUR	HORAIRES
LUNDI	14h00 : Marche
MARDI	18h30 – 19h45 : stretching 20h00 – 21h00 : Renforcement musculaire – step – Lia – ballons – Zumba – Freefit)
MERCREDI	10h00 – 10h30 : Claquettes débutants 10h30 – 11h30 : Claquettes confirmés
JEUDI	14h00 – 15h15 : Gym douce



La soirée annuelle du club prévue le 14 novembre 2020 a été annulée.

Pour info, l'assemblée Générale du Comité Départemental SPORT POUR TOUS est prévue le samedi 06 mars 2021 à la salle polyvalente de BEURE.

Si vous voulez rejoindre le club, c'est toujours possible ! En téléphonant à :

Danielle SIORA 06.89.86.67.13.

Vous pouvez participer aux séances 1 ou 2 fois à l'essai.

Pour consulter le site du club : <https://club.sportspourtous.org/beure-stretch-gym-25>

La Présidente Danielle SIORA

Programme des Festivités 2021 (1)

Jeudi 14 Janvier	: Animation Relais des Assistantes Maternelles, 8h30/11h30, Salle Polyvalente.
Samedi 30 Janvier	: A.G. des Anciens Combattants, à 15h00, Salle Polyvalente.
Vendredi 12 Février	: Réunion Comité Anciens Combattants, à 17h00, Salle H. Bertrand.
Jeudi 25 Février	: A.G. du Musée Lucien ROY, à 15h30, Salle H. Bertrand ou Salle Polyvalente
Samedi 06 Mars	: A.G. BEURE Stretch Gym et Sport pour Tous, de 9h à 17h, Salle Polyvalente
Jeudi 11 Mars	: Animation Relais des Assistantes Maternelles, 8h30/11h30, Salle Polyvalente.
Dimanche 21 Mars	: Choucroute du Musée Lucien ROY, à 12h00, Salle Polyvalente.
Samedi 27 Mars	: A.G. et repas des Copains d'Abord, à 10h45, Salle Polyvalente.
Jeudi 22 Avril	: Repas à MONTFORT (grenouilles) des Copains d'Abord.
Dimanche 26 Avril	: Journée de la Déportation : ARGUEL : 10h00 Messe à la Chapelle, à 11h15 Cérémonie Stèle Péquignot.
Samedi 08 Mai	: 76 ^{ème} Anniversaire de la Victoire de 1945 : PUGEY : Office Religieux à 9h30, Cérémonie au Monument aux Morts à 10h30. BEURE : Cérémonie au Monument aux Morts Place J. Grappin, à 11h45 suivie d'un hommage à Pierre DELEUIL au Cimetière et vin d'honneur Salle Polyvalente. Ouverture du Musée de 14h00 à 18h00.
Jeudi 27 mai	: Animation Relais des Assistantes Maternelles, 8h30/11h30, Salle Polyvalente.
Dimanche 06 ou 13 Juin	: Vide grenier du Musée Lucien ROY, Salle Polyvalente et Place J. Grappin. : Voyage des Copains d'Abord en ITALIE (du 06 au 13 Juin).
Jeudi 10 Juin	: Pétanque Club, Concours Prix St-Jean, 14h Stade Municipal Félix PETETIN.
Vendredi 18 Juin	: Appel du Général de Gaulle : 16h00 Anniversaires (lieu à fixer). 18h00 Cérémonie au Monument aux Morts Place Jean Grappin.
Dimanche 27 juin (ou dimanche 04 Juillet)	: Castors Juniors, kermesse et barbecue, dans la Cour de l'Ecole.
Dimanche 27 juin	: Gala de fin d'année du Club Twirling, 14h00, au Gymnase Sainte-Famille
Mardi 29 Juin	: Dernier mardi des Copains d'Abord, à la Salle Polyvalente.
Mardi 13 juillet—Mercredi 14	: Festivités du Comité des Fêtes, Salle Polyvalente.
Mercredi 14 Juillet	: Cérémonie au Monument Place J. Grappin à 11h00, suivie du Vin d'honneur offert par la Municipalité, Salle Polyvalente.
Dimanche 15 Août	: Fête du Club de Pétanque, à 9h00, au Stade Municipal Félix PETETIN.
Samedi 21 Août	: Pétanque Club Challenge Patrick PETRAULT, 13h, Stade Municipal Félix PETETIN.

Programme des Festivités 2021 (2)

Mardi 07 Septembre	: Reprise des activités des Copains d'Abord, à 14h00, Salle Polyvalente.
Jeudi 09 Septembre	: Animation Relais des Assistantes Maternelles, 8h30/11h30, Salle Polyvalente.
Dimanche 26 Septembre	: VALMY COMICE : 9h30 Cérémonie au Monument. LARNOD : 10h15 Rassemblement devant la Chapelle, 10h30 Office Religieux sous chapiteau, suivi à 11h30 de la Cérémonie au Monument aux Morts.
Mercredi 29 Septembre	: Sortie en Suisse des Copains d'Abord (du Mercredi 29 septembre au Vendredi 1er Octobre).
Vendredi 1^{er} Octobre	: Réunion du Comité des Anciens Combattants, à 17h00, Salle H. Bertrand.
Jeudi 11 Novembre	: 103 ^{ème} Anniversaire de l'Armistice 1918 BEURE : -10h30 – Messe en l'Eglise St-Hippolyte. -11h30 – Départ du défilé devant l'Eglise, Cérémonie au Monument aux Morts du cimetière suivie du Vin d'Honneur à la Salle Polyvalente. Ouverture du Musée, de 14h00 à 18h00.
Jeudi 18 novembre	: Animation Relais des Assistantes Maternelles, 8h30/11h30, Salle Polyvalente.
Vendredi 26 Novembre et Samedi 27 Novembre Dimanche 28 Novembre	: Préparation des Colis des Anciens, Salle Polyvalente. : Repas de Noël des Anciens, à 12h00, Salle Polyvalente.
Samedi 04 Décembre	: Repas du Club des Copains d'Abord.
Dimanche 05 Décembre	: Anciens Combattants, Hommage aux Morts pour la France AFN et Indochine LARNOD : 11h00 Cérémonie au Monument aux Morts.
Dimanche 05 Décembre	: Concert de la Choralyre en l'Eglise St-Hippolyte, à 17h00 + Salle H. Bertrand.
Mercredi 15 Décembre	: Goûter de Noël du Twirling, à 14h00, Salle Polyvalente.
Vendredi 24 Décembre	: Arrivée du Père Noël, à 18h00, Salle Polyvalente.
Vendredi 31 Décembre	: Réveillon de la Saint-Sylvestre des Copains d'Abord, à 20h30, Salle Polyvalente.

En raison des circonstances sanitaires, la traditionnelle cérémonie des vœux du Maire aux habitants n'aura pas lieu cette année.

Ce calendrier sera amené à évoluer selon l'évolution de la crise sanitaire et des obligations ou libertés qui en découleront. Soyez attentifs aux Beure Mag, au site internet et à l'application Panneau Pocket par lesquels nous communiquerons sur ce calendrier.

Espace Jeux

							8	
6	8		4	7			2	
	1	9	5		8	6	4	7
	6		9					4
3	4	2	6	8				
1	9			5		8	3	
			7	2		4		3
		6			5		1	
		3	8	9	1	5		

Sudoku 1 : difficulté facile

2	5				3		9	1
3		9				7	2	
		1			6	3		
				6	8			3
	1			4				
6		3					5	
1	3	2					7	
					4		6	
7	6	4		1				

Sudoku 2 : difficulté moyenne

	A	B	C	D	E	F	G	H
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
11								
12								

⇄ HORIZONTALEMENT

- Attendue et entendue au téléphone.
- Faire de l'humour.
- Donner en main propre.
- Directions opposées. Très conservateurs.
- Département en Picardie.
- Difficile à trouver. Sigle de travaux publics.
- Tel un dos de chameau.
- Fameux Oncle à l'accent américain. Instrument à cordes.
- Comptait en moins. Mesure de l'âge.
- Respecter un certain ordre.
- Complètement effondrée.
- Filets d'eau. Tel un tissu non traité.

⇄ VERTICALEMENT

- On y oublie au fond. Détecteur sous-marin.
- Limite de la forêt. Scie un tronc d'arbre. Dévêtu.
- Chacun a le sien. Herbes en cuisine.
- Grosses idioties. Marchera.
- Superposés dans les barils. Brillant et doux au toucher.
- Ville sur le Bosphore. Et tout le reste.
- Trois vers. Arrêter l'écoulement.
- Grandes périodes. Spécialiste de la roue dans le jardin. Dupé.

Mots croisés

R	O	F	V	E	E	I	E	U	A	R	M	E	E	D	R
U	A	E	I	L	E	N	E	E	A	U	R	L	I	E	E
E	C	T	B	I	A	J	R	E	I	E	U	N	L	I	N
I	A	A	R	B	N	U	I	N	I	L	D	F	L	L	E
R	R	E	A	E	S	S	U	R	L	E	A	N	A	L	G
E	U	C	T	S	T	T	R	E	S	R	N	M	I	R	A
T	C	I	I	T	P	E	B	T	E	R	D	V	O	U	T
N	G	P	O	E	U	I	A	S	U	A	I	I	I	N	G
A	E	E	N	G	L	L	C	U	M	C	N	A	L	E	A

Mots
mélan-
gés

COVID-19

BIEN UTILISER SON MASQUE

Comment mettre son masque



**Bien se laver
les mains**



**Mettre les élastiques
derrière
les oreilles**

OU



**Nouer les lacets
derrière
la tête et le cou**



**Pincer le bord rigide
au niveau du nez,
s'il y en a un, abaisser
le masque en dessous
du menton et ne plus
le toucher**

Comment retirer son masque



**Se laver les mains
et enlever le masque
en ne touchant
que les lacets
ou les élastiques**



**Après utilisation,
le mettre dans un sac
plastique et le jeter**

OU



**s'il est en tissu,
le laver à 60°
pendant 30 min**



**Bien se laver
les mains
à nouveau**

**Le masque est un moyen de protection complémentaire
qui ne remplace pas les gestes barrières**



Espace Jeux : solutions

7	3	4	1	6	2	9	8	5
6	8	5	4	7	9	3	2	1
2	1	9	5	3	8	6	4	7
5	6	8	9	1	3	2	7	4
3	4	2	6	8	7	1	5	9
1	9	7	2	5	4	8	3	6
8	5	1	7	2	6	4	9	3
9	2	6	3	4	5	7	1	8
4	7	3	8	9	1	5	6	2

Sudoku 1 : solution

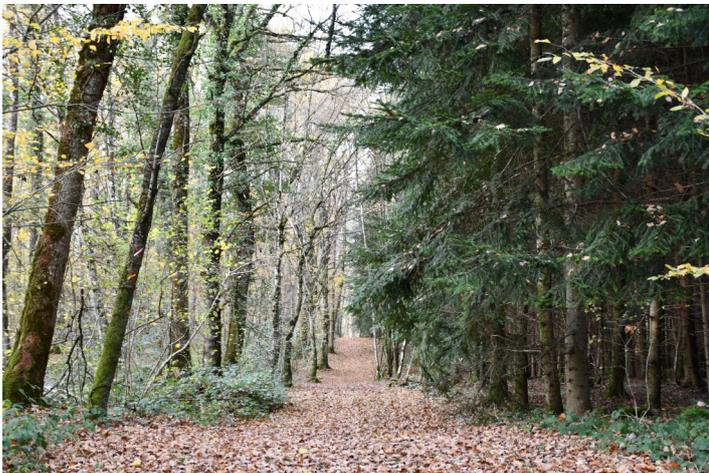
2	5	6	4	7	3	8	9	1
3	4	9	8	5	1	7	2	6
8	7	1	9	2	6	3	4	5
4	2	7	5	6	8	9	1	3
9	1	5	3	4	2	6	8	7
6	8	3	1	9	7	2	5	4
1	3	2	6	8	5	4	7	9
5	9	8	7	3	4	1	6	2
7	6	4	2	1	9	5	3	8

Sudoku 2 : solution

	A	B	C	D	E	F	G	H
1	T	O	N	A	L	I	T	E
2	I	R	O	N	I	S	E	R
3	R	E	M	E	T	T	R	E
4	O	E		R	E	A	C	S
5	I		A	I	S	N	E	
6	R	A	R	E		B	T	P
7		B	O	S	S	U		A
8	S	A	M		A	L	T	O
9	O	T	A	I	T		A	N
10	N		T	R	I	E	R	
11	A	N	E	A	N	T	I	E
12	R	U	S		E	C	R	U

AGITE ALLIE ANOMALIE
 ANTERIEUR ARMEE ASPIC
 BRUIRE CABANE CARRELEUR
 CIVILE CURACAO DANDIN
 DINDE ELAN ENJEU ENVIE
 EPICEA EPISSURE ERABLE
 ERAFLER FETA GROIN
 GUERRIERE GUINDEAU
 INJUSTE LIBELLULE LIED
 LUTTE MUESLI NEPTUNIUM
 RENEGAT SEBILE STERNE
 TRETEAU TUERIE VIBRATION

R	O	F	V	E	E	I	E	U	A	R	M	E	E	D	R
U	A	E	I	L	E	N	E	E	A	U	R	L	I	E	E
E	C	T	B	I	A	J	R	E	I	E	U	N	L	I	N
I	A	A	R	B	N	U	I	N	I	L	D	F	L	L	E
R	R	E	A	E	S	S	U	R	L	E	A	N	A	L	G
E	U	C	T	S	T	T	R	E	S	R	N	M	I	R	A
T	C	I	I	T	P	E	B	T	E	R	D	V	O	U	T
N	G	P	O	E	U	I	A	S	U	A	I	I	I	N	G
A	E	E	N	G	L	L	C	U	M	C	N	A	L	E	A



Petite galerie photos de cette période automnale, n'hésitez pas à nous envoyer vos photos afin d'alimenter notre site internet et nos prochains bulletins !

***Le Maire, l'ensemble du Conseil
municipal et du CCAS et les em-
ployés communaux, vous souhai-
tent de passer les meilleures
fêtes de fin d'année possible.***

Restez prudents.

Bulletin communal de Beure — Directeur de la publication : Le 3ème adjoint — Nicolas HAMEL. Rédaction et mise en page : les membres du Conseil municipal, le secrétariat de mairie. — Ont participé à ce numéro : Les associations mentionnées, Rémi Stahl. Impression : commune de Beure — Ne pas jeter sur la voie publique.

Commune de Beure — 45 rue de Besançon 25720 BEURE — 03.81.52.61.30 — mairie.beure@wanadoo.fr

Horaires : du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30